



Montreuil, le 01 avril 2026

Monsieur Gilles BALLERAT  
Directeur Performance Managériale  
& Leadership

**Objet : Demande d'audience**

Monsieur le Directeur,

Par courrier du 24 février 2026 adressé au DRH Groupe, la CGT a alerté la Direction sur la souffrance au travail de l'encadrement. Cela inclut les Cadres Supérieurs qui se trouvent en première ligne. En plus d'être confrontés eux-mêmes au climat d'alerte et d'adaptation permanente du fait des multiples restructurations et réorganisations, ils sont tenus comme premiers responsables par la Direction de l'impact sur leurs équipes. S'y ajoute une déliquescence des règles du GPU pour la gestion de carrière des CS, disparate selon les SA, et donc pénalisantes en particulier pour les mobilités inter SA. Le discours entretenu mais flou d'un surnombre de CS entretient ce climat d'inquiétude.

Nous sommes toujours sollicités par de nombreux Cadres Supérieurs qui s'y perdent entre les informations partielles données par la Direction lors de tchats, les informations figurant sur le site de la DPML également incomplètes ou pas à jour, celles fournies par leur SA de rattachement, par leur CK ou de leur hiérarchique. Nous regrettons l'absence d'évolution (en dehors des informations relatives à la complémentaire santé et prévoyance imposées par la Direction) depuis notre précédente audience.

Nous souhaitons donc réaborder globalement cette thématique avec vous avec une interrogation spécifique s'agissant des heures supplémentaires.

De surcroît, de nombreux cadres de la classe 8 continuent de nous solliciter et de légitimement s'interroger sur les modalités de passage à la classe 9 et leur partialité puisque cela est totalement absent des textes qui leur sont accessibles, avec semble-t-il des pratiques pouvant être désormais différentes d'une SA à l'autre.

Nous souhaitons connaître le nombre de CS actuellement sans poste par SA, le nombre de CS mis à disposition hors GPU (dont mécénat de compétences de longue durée), le nombre de départs enregistrés en 2025 par nature de départ, les modalités de validation du potentiel CS d'agents de classe 8 dont le processus d'avis croisés puis la gestion des agents de classe 8 dont le potentiel CS a été validé, la situation des démarches « talents » et « hauts potentiels ».

Nous souhaitons un point de situation sur les parcours professionnels des Cadres Supérieurs et les projections en termes de nombre d'emplois à partir de la situation actuelle.

Si nous avons bien compris la présentation mettant en évidence la différence d'impact des cotisations entre CS statutaires et contractuels, nous souhaitons que soient précisées les modalités de rémunération à poste équivalent. De même, nous attendons un point sur l'égalité de rémunération homme / femme.

Nous nous interrogeons sur le fait que les documents DPML présentent toujours l'évolution de la rémunération entre la position 35 et CS alors que la grille de rémunération classe 8 permet désormais de progresser jusqu'à la position 36 sans que la grille de rémunération CS n'ait évolué.



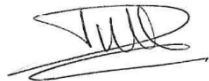
Sur la rémunération, nous vous rappelons la revendication de la CGT pour une grille unique statutaires / contractuels cohérente incluant les Cadres supérieurs.

Dans ce contexte l'UFCM-CGT sollicite une audience pour échanger et obtenir des réponses sur ces sujets.

Afin d'éviter le manquement de notre audience précédente, nous souhaitons qu'un compte rendu d'audience soit rédigé dans les meilleurs délais.

Dans l'attente d'être reçus, recevez, Monsieur le Directeur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Muriel DAUVERGNE  
Secrétaire Générale



Pierre-Michel MUZELLE  
Secrétaire Général Adjoint

